

## Note de présentation

Modification de l'échelle de notation des fiches individuelles d'évaluations concernant les activités de recherche des MCF et PR

---

Comité Social d'Administration du 3 février 2023

---

### Contexte

Dans la cadre de la campagne annuelle d'avancement de grade des enseignants chercheurs, le volet recherche de leurs activités est évalué à partir d'une grille d'évaluation. Cette grille d'évaluation a été modifiée pour la campagne d'avancement 2022 pour aller vers une évaluation plus qualitative et de renforcer la prise en compte de la diversité des activités liées à la recherche. Dans ce contexte, l'échelle de notation des différents critères avait été définie entre 0 et 10.

Cette échelle de notation plus large que la précédente qui était basée sur 4 notes (A<sup>+</sup>, A, B, C) a posé des problèmes à un certain nombre d'experts qui l'ont trouvée trop large. La proposition est donc de ramener cette échelle entre 0 et 5, sans modifier la définition des critères ni la pondération entre les différents critères.

### Proposition soumise à l'avis du Comité Social d'Administration

Emettre un avis sur la nouvelle échelle de notation des critères de la grille d'évaluation Recherche utilisée pour la campagne d'avancement de grade des enseignants chercheurs :

- Notation entre 0 et 5 (la note maximale est 5)
- Pas de modification des critères
- Pas de modification de la pondération entre les critères